



Valeur d'un Mandat de visite d'une boutique

Par **toupapaou**, le **28/11/2017 à 19:46**

Bonsoir, rnA la recherche d'un local commercial, j'ai répondu à une annonce d'agence immobilière sur le Bon Coin. rnIl s'est avéré que le bien en ligne ne me convenait pas et le conseiller m'a proposé de visiter un autre bien susceptible de m'intéresser. rnSuite à cette visite, (c'est le propriétaire qui l'a effectuée, l'agence découvrait également le bien) il m'a fait signé "un mandat de visite de présentation et de négociation" entre deux portes. rnJ'ai su quelques semaines après par le propriétaire de la boutique qu'il n'avait jamais mandaté l'agence pour rechercher un locataire ni signer aucun mandat ni papier. En fait, sachant par des amis que cette boutique était à louer, l'agence a appelé le propriétaire en lui disant qu'il avait un loueur potentiel. Ce dernier a accepté que l'on vienne la visiter. rnCette boutique me plait, je suis passée en direct depuis avec le propriétaire puisqu'il est également sur le Bon Coin et annonces panneaux sur sa vitrine. rnPar respect, j'ai contacté l'agence pour leur dire que j'allais la prendre et connaître le montant des honoraires rnCe dernier m'a répondu que j'avais signé ce fameux mandat de visite de présentation et de négociation et que je leur devais soit 6480 euros comme stipulé sur le papier (en tout petit) ou 5000 euros en espèces que je pouvais bien sûr payer en plusieurs fois!!! rnQuelle est la valeur juridique de ce mandat...Ce mandat peut-il faire office de mandat de recherche car on m'a dit que si c'était un mandat de recherche j'étais obligée de payer cette somme là si je prenais la boutique!! rnJe vous remercie pour votre aide, bien cordialement, rn